

Procès verbal

Le vendredi 14 novembre 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Daniel VAUTHIER.

Secrétaire de la séance : Barnabé VAUTHIER

Présents : Daniel VAUTHIER, Ludivine COLLOT, Romain MARCHAL, Hervé VAUTHIER, Sandrine GENTER, Barnabé VAUTHIER, Gino DEGANO, Mathieu DECASTRO

Représentés : Eric STADELMANN représenté par Barnabé VAUTHIER

Absents et excusés : Cédric COLLOT, Victorien PIERRON

Ordre du jour :

- Crédit de poste de rédacteur
- Modification du RIFSEEP
- Assurance statutaire

Travaux:

- Réserve à incendie (convention de mise à disposition de terrain, accès à l'eau, devis)
- Accès local chaufferie- Parking
- Friche Masson
- Entretien Croix chemin de Bannaucourt
- Travaux lavoir
- Devis informatique

- Nouvelles parcelles communales à Braux
- Codecom : Compétence politique logement
- Avis projet éolien Demange Baudignécourt
- Affouages
- Point organisation Saint Nicolas - colis anciens - Guirlandes

- Informations et questions diverses

Ouverture de la séance à 20h32

Validation du compte-rendu du 18 septembre 2025

Création d'un emploi permanent de rédacteur pour exercer les missions de secrétaire générale de mairie dans les communes de moins de 2000 habitants (N° DE_2025_019) (9pour/9votes)

Suite au passage de la secrétaire au grade de rédacteur, il convient d'ouvrir un poste de rédacteur territorial pour 8h hebdomadaire pour remplacer le poste d'adjoint administratif principal 2e classe existant.

Accepté à l'unanimité

Modification du RIFSEEP (N° DE_2025_020) (9pour/9votes)

Comme la secrétaire de mairie va changer de poste, il convient de modifier le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions et sujétions et de l'expertise et de l'engagement professionnel) mis en place en 2021 afin qu'elle continue à en bénéficier. Il est possible d'y ajouter également les agents contractuels (l'agent d'entretien)

Les montants sont définis à l'unanimité :

Annexe n°1 : groupes de fonctions

1) Schéma général

Cat	Cadre d'Emploi	Groupe de Fonction	Fonctions concernées
B	Rédacteur territorial	B2	Secrétaire de mairie
B	Rédacteur Territorial	B1	Secrétaire de mairie
C	Adjoint administratif territorial	C2	Secrétaire de mairie
C	Adjoint technique	C2	Agent d'entretien

Annexe n°2 : Montants plafonds de l'IFSE

1) Schéma général

Cadres d'emplois	Corps de référence	Groupe	Montant annuel brut maximum* (Pour un emploi à temps complet**)	Montant annuel brut minimum* (Pour un emploi à temps complet**)	Plafond annuels réglementaires (Non logé)
Rédacteur territorial	Secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer	B2	16 015€	1 500€	16 015€
		B1	17 480€	1 500€	17 480€
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer	C2	10 800€	1 200€	10 800€
Adjoints techniques	Adjoints techniques administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer	C2	10 800€	1 200€	10 800€

* Montant fixé par l'assemblée délibérante dans la limite des plafonds réglementaires

** Ce montant sera proratisé en fonction de la quotité de temps de travail. Le montant attribué à chaque agent fera l'objet d'un arrêté individuel.

Annexe n°3 : Montants plafonds du CIA

Montant annuel brut mini *Montant annuel brut maximum*

Cadres d'emplois	Corps de référence	Groupe	Montant annuel brut maximum* (pour emploi à temps complet**)	Plafond réglementaire
Rédacteur territorial	Secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer	B2	1 500€	2 185€
		B1	1 500€	2 380€
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer			
		C2	1 200€	1 200€
Adjoints techniques	Adjoints technique administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer	C2	1 200€	1 200€

* Montant fixé par l'assemblée délibérante dans la limite des plafonds réglementaires

** Ce montant sera proratisé en fonction de la quotité de temps de travail. Le montant attribué à chaque agent fera l'objet d'un arrêté individuel.

Adopté à l'unanimité

ADHESION AU SERVICE ASSURANCE GROUPE (N° DE 2025_021)(9pour/9votes)

Le Maire a rappelé que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Cette assurance permet le remboursement à la commune des frais obligatoires payés par la commune en cas de maladie (salaire), d'accident de travail (frais médicaux), de décès (capital décès) pour le personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au service « Assurance groupe » du centre de gestion de la Meuse à compter du 1^{er} janvier 2026 selon les conditions du marché négocié avec une franchise de 30jours et pour tous les montants versés et autorise le Maire à signer la convention correspondante;
- s'engage à verser une cotisation dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration du CDG pour couvrir les frais de gestion supportés par le CDG pour la mise en place et le suivi des contrats groupes ainsi que pour l'assistance administrative

Travaux

Convention de mise à disposition de terrain pour une réserve incendie (N° DE_2025_022)(9pour/9votes)

La commune de Naives manque de réserve incendie pour desservir le secteur de la rue du Cuvelot.

L'opportunité se présente de pouvoir en installer une sur la parcelle ZH14 appartenant à M. Collot.

Pour pouvoir installer une réserve à incendie pour la commune, une convention doit être passée avec M. Collot afin qu'il autorise ce projet sur son terrain.

M. Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition avec M. Collot.

Une demande d'accès à l'eau devra être faite auprès du SIVOM de la GODION pour pouvoir remplir la citerne.

M. Le maire présente également un devis pour construire la citerne. Au vu du montant il faudra en demander d'autres.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition de terrain avec M. Collot propriétaire de la parcelle ZH14.

Demande de subvention au titre des amendes de police (N° DE_2025_026)(9pour/9votes)

Le projet de parking à côté du monument aux morts a été validé par le conseil municipal.

Le conseil municipal souhaite demander une subvention au titre des amendes de police pour ce projet. Le coût estimé du projet est de 12 423€ HT

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes police pour l'année 2026.

Friche Masson

Le conseil municipal souhaite confirmer à la famille Masson que si les parcelles rue de l'église étaient à vendre la commune serait intéressée pour les acheter.

Entretien de la croix rue de Bannaucourt

La croix située sur le chemin de Bannaucourt (sous la ferme d'Hervé Vauthier) est bonne à nettoyer. Un devis a été demandé à M. Mellinger. Montant 1100€ HT pour nettoyage, reprise de joint pierre, traitement de la croix en fonte et peinture

Accepté à l'unanimité.

Lavoir sur la place

Le conseil municipal a décidé de refaire le lavoir sur la place avec changement des tuiles, reprise des descentes d'eau et des gouttières, remplacement des fenêtres et réfection du crépis.

Des devis sont à compléter.

Un dossier de DETR sera éventuellement déposé en janvier. A suivre.

Taille de la haie sur la place

La haie est bonne à tailler. Comme il y a des arbustes à remplacer, un devis sera demandé à M. Mangin. A suivre

Informatique

L'ordinateur devra être remplacé prochainement. Un premier devis a été demandé. A suivre

Parcelles ZL 69 et ZL 80 (N° DE_2025_024)(9pour/9votes)

Suite au découpage de la parcelle ZL40 de M. Barat

Considérant qu'un accès public est indispensable à l'accès de la parcelle ZL39

Considérant que la commune a déjà repris la parcelle ZL70

Considérant que M et Mme Barat souhaitent donner les parcelles ZL69 et ZL80 à la commune afin qu'elle réalise un accès à la parcelle ZL39

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les documents nécessaires pour l'achat des parcelles ZL69 et ZL80 à l'euro symbolique à M. Barat afin de créer un accès à la parcelle ZL39.

Ces parcelles pourront ensuite être mises dans le domaine public pour la création d'un chemin d'accès.

Modification des statuts de la Codecom Commercy Void Vaucouleurs : Compétence politique

Logement (N° DE_2025_025) (9pour/9votes)

Les communes de Commercy et de Vaucouleurs s'interrogent sur l'autorité compétente pour mettre en place le permis de louer. Leurs services indiquent que la CC ayant la compétence habitat, cette dernière est compétente pour mettre en place le permis de louer.

L'autorisation préalable (APML) ou la déclaration (DML) de mise en location n'a pas été définie comme un outil relevant d'intérêt communautaire.

La CC n'a pas indiqué dans ses statuts la compétence « habitat ».

Les statuts indiquent que sont définies comme étant d'intérêt communautaire pour la politique du logement les compétences suivantes :

- Programme local de l'habitat (selon l'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation)
- Opérations d'amélioration de l'habitat
- Observatoire du logement
- Logements locatifs d'intérêt communautaire
- France rénov ou tout autre dispositif en faveur de l'habitat

Afin de lever toute ambiguïté, il est proposé de modifier les statuts en précisant que ces compétences d'intérêt communautaire s'exercent hors application des outils réglementaires de résorption l'habitat indigne qui relèvent de la compétence des communes.

Après exposé du Président et après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** la modification statutaire suivante :

Groupe E : Sont définies comme étant d'intérêt communautaire pour la politique du logement les compétences suivantes:

1. Programme local de l'habitat (*selon l'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation*)
2. Opérations d'amélioration de l'habitat
3. Observatoire du logement
4. Logements locatifs d'intérêt communautaire
5. France rénov ou tout autre dispositif en faveur de l'habitat

Ces compétences d'intérêt communautaire s'exercent hors application des outils réglementaires de lutte contre l'habitat indigne et de résorption de l'habitat insalubre qui relèvent de la compétence des communes

Après exposé, le conseil municipal de Naives en Blois valide la modification des statuts de la Codecom CVV afin d'y inclure les compétences ci-dessus pour la politique de logement.

Parc éolien de Demange-Baudignécourt

Monsieur le Maire informe le conseil que son avis est demandé sur le projet en cours à Demange-Baudignécourt. Le conseil municipal ne souhaite pas émettre un avis.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'ajout de la délibération suivante. Elle est nécessaire au paiement des travaux effectués par le SIE (ajout de 2 luminaires)

Durée d'Amortissement (N° DE_2025_023) (9pour/9votes)

Les travaux payés par le SIE (pose de 2 luminaires) lui sont partiellement remboursés par la commune sous forme de subvention. Ces subventions doivent être amorties selon le choix du conseil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'amortir les subventions versées inscrites aux comptes 204 à compter de l'année N+1 en dérogeant ainsi à la règle du prorata temporis pour cette seule catégorie d'immobilisation et d'amortir ces subventions sur une durée de 5 ans.

Affouages 2025-2026 Compléments (N° DE_2025_027)

Les affouages se feront dans les parcelles 23 et 24 cette année.

Un devis doit être demandé pour le broyage de 2 collecteurs et de 6 cloisonnements. Les travaux sont à faire avant que les affouagistes ne commencent afin de faciliter l'accès aux parcelles.

Comme les parcelles contiennent des parties avec de forts revers, il a été décidé par les membres du conseil que le bois coupé dans ces parties serait gratuit pour les affouagistes. Cela permettra de compenser la difficulté du travail.

Adopté à la majorité

Saint Nicolas

La formule de l'année dernière est reconduite. Rendez-vous le samedi 6 décembre à 11h30 à la salle des fêtes pour les enfants de moins de 10 ans et leur famille et pour les ainés de plus de 70 ans pour la rencontre avec Saint Nicolas et la remise des présents.

Informations et questions diverses

Valeco : Toujours à la recherche de terrain boisés (2,5hectares doivent être trouvés pour mettre en îlots de sénescence) . Une nouvelle plateforme (pogeis via l'OFB) est disponible pour mutualiser les espaces à fort potentiel environnemental. A suivre.

Arbres à couper sur la route de Vacon : Afin d'exploiter ces arbres vieillissants, la route devrait être coupée pendant les vacances scolaires d'avril 2026 (peut-être 3 semaines)

Demande de subvention collège de Vaucouleurs : La commune ne donne pas de subvention de voyage.

Structure de jeux à Braux : Définir les besoins et envies

Miroir dans la grande rue pour tourner sur la route de Broussey en venant de Void: Il faut couper la route en plein virage. C'est assez dangereux. Voir s'il est possible de placer un miroir ou d'aménager le secteur.

Filet de foot pour les buts sur le terrain de l'école : Il faut demander l'accord à la Codecom.

Fin de la réunion à 23h50.

Daniel VAUTHIER
Président de séance

Barnabé VAUTHIER
Secrétaire de séance